



Premier ministre

Service Communication

Hôtel de Matignon, le 20 février 2020

**Discours de M. Édouard PHILIPPE, Premier ministre
Comité interministériel aux ruralités**

**Girancourt, Vosges
Jeudi 20 février 2020**

Seul le prononcé fait foi

Mesdames et Messieurs les ministres,
Messieurs les parlementaires,
Monsieur le Président du Conseil régional,
Monsieur le Président du Conseil départemental,
Mesdames et messieurs les maires,
Mesdames et Messieurs,

Il n'aura échappé à personne que je ne suis pas Vosgien mais plutôt Normand. Etant originaire de Normandie et plus exactement de Seine-Maritime et plus exactement du Pays de Caux, j'ai toujours pensé que Flaubert, par principe, avait raison sur tout. Et vous savez que dans la belle et magnifique œuvre qu'il a créé, il a un *Dictionnaire des idées reçues* exceptionnel qui a une entrée à la mention café. Café, deux points, nous dit Gustave Flaubert, je cite « donne de l'esprit ». Formidable ! Je dis cela pour Dom et Doudou que nous avons rencontrés tout à l'heure. « Café donne de l'esprit », et cela n'est pas faux, car au 18^{ème} siècle, c'est notamment, pas seulement, mais notamment le développement des salons et des cafés qui permet les entretiens, la diffusion des idées et probablement, d'une certaine façon, les lumières. Mais Flaubert va plus loin dans son *Dictionnaire des idées reçues*, car non seulement il dit « Café, donne de l'esprit », et il rajoute cette entrée qui, évidemment, peut choquer certains mais me réjouit profondément, « n'est bon que venant du Havre ». Je cite Flaubert. Cela me place face à un dilemme.

Parce que, évidemment, j'ai tendance à penser, je vous l'ai dit, Flaubert a raison. Mais je suis également attaché à une forme d'honnêteté intellectuelle. Et je dois bien reconnaître que boire un café au bistrot, c'est aussi beau au Havre qu'à Girancourt, comme on l'a fait tout à l'heure au

« P'tit Campagnard ». Et je voudrais remercier Dom et Doudou de leur accueil. On a mis un peu le bazar aujourd'hui, j'imagine, dans leurs journées, mais en même temps, c'était un moment sympathique, chaleureux, direct et c'est ce qui compte. J'aurai l'occasion d'y revenir. C'est un des plaisirs de la vie. C'est un des plaisirs de la France et je veux dire, au nom de tous mes compatriotes, l'attachement qui existe à ces lieux, à ces ambiances, à ces atmosphères, à ces rencontres et à la nécessité qui s'attachent donc à les défendre et à les préserver. Et donc je suis heureux d'être parmi vous aujourd'hui.

Donc je suis très heureux d'être aujourd'hui parmi vous. Pas simplement pour boire des cafés, mais pour présider ce Comité interministériel aux ruralités, avec un S, essentiellement consacré aux commerces et services de proximité. Nous avons pris l'engagement, cher Jacqueline Gourault, d'organiser à intervalles réguliers, c'est-à-dire 2 fois par an, des Comités interministériels aux ruralités, c'est-à-dire des réunions de ministres présidées par le Premier ministre qui nous permettent, dossier par dossier, de vérifier que les décisions qui auraient été prises avancement dans le bon sens, sont correctement mises en œuvre et nous permettent d'aboutir à la réalisation de l'agenda rural élaboré dans les conditions sur lesquelles j'aurais l'occasion de revenir.

Le 20 septembre dernier, au congrès de l'Association des maires ruraux de France, j'avais eu l'occasion de présenter les premières mesures qui concernent l'ensemble de nos politiques, de l'emploi à la culture. Au fond, l'ensemble de ces mesures a un objectif qui est très clair : faire en sorte que nos concitoyens puissent bien vivre, bien travailler, bien s'épanouir, qu'ils habitent à Girancourt, aux Aldudes ou à Montaillou.

Aujourd'hui, en France, il n'existe pas *une* mais *des* ruralités, qui recourent, et on le sait bien, des réalités géographiques, sociologiques extrêmement diverses, des aspirations parfois différentes, des potentiels parfois différents, des difficultés différentes. Mais, pour toutes ces ruralités, quelles qu'elles soient, nous avons le même niveau d'ambition. Pas seulement parce qu'elles concernent un quart de nos concitoyens et les trois quarts de notre territoire. Mais parce que si nous sommes une grande puissance européenne, c'est en très grande partie grâce à nos territoires ruraux. Je m'indignerai toujours, et je m'opposerai toujours à l'idée selon laquelle il existerait deux France, une des grandes villes qui serait tournée vers je ne sais où, et une autre de périphérie rurale qui serait tournée vers je ne sais où. Il y a une France ancienne, travaillée par des évolutions complexes, dans laquelle nous devons veiller à l'unité, à la cohésion, à la cohérence et à l'ambition.

Pour le dire autrement, je dirais que nos campagnes en France, contrairement à un discours qu'on entend parfois, sont redevenues attractives. Alors vous allez me dire « mais pourquoi dire ça alors qu'il y a de vraies difficultés dans un certain nombre d'espaces ruraux » ? Et c'est vrai qu'il y a des difficultés, mais parce que les Français l'ont décidé, si j'ose dire, avec leurs pieds, avec leurs cœurs, avec leurs têtes aussi, mais avec leurs pieds, en retournant s'installer à la campagne.

Les campagnes, c'est évidemment le lieu privilégié de nos agriculteurs. Mais depuis les années 2000, nos concitoyens sont de plus en plus nombreux à y revenir, avec un projet personnel, pour élever leurs enfants et parce que parfois, ils s'y sentent contraints, la vie étant souvent moins

chère lorsqu'on est à la campagne que lorsqu'on est en ville ou parfois en périphérie des grandes villes. Mais la vérité est là : même si 9 habitants sur 10 des zones rurales ne sont plus agriculteurs, on constate que d'une certaine façon, en ville, l'aspiration à cultiver son potager urbain se développe alors qu'à la campagne, de plus en plus, on peut être start-upper, informaticien, ouvrier et avoir une activité professionnelle parfois sans lien avec la ruralité ou entre guillemets, « l'agriculture ».

Les forces vives de notre industrie française, elles sont dans nos territoires ruraux. Là encore, battons en brèche une idée souvent fautive : l'industrie française est souvent rurale et n'est jamais incompatible avec la ruralité. Lorsque des usines s'installent, il est bien plus courant qu'elles s'installent dans des zones rurales que dans des zones hyper-denses ou hyper-urbaines. On pourrait citer des exemples, y compris dans le magnifique département des Vosges. Je pense notamment aux exemples liés à la papeterie Norske Skog, dont nous accompagnons la transition écologique. Si nous nous battons depuis deux ans pour l'industrie et pour le tourisme rural, c'est donc pour nos campagnes que nous le faisons, c'est-à-dire pour notre pays, pour la France. De même, lorsque nous défendons l'avenir de la PAC, dans une Union européenne profondément transformée par le Brexit, c'est aussi pour défendre une des richesses exceptionnelles de notre pays qui est évidemment rural, c'est notre agriculture et c'est une des plus grandes chances de la France. Il n'y a donc pas lieu d'opposer deux pays, deux France, celle de l'agriculture ou celle de l'industrie. Il y a l'avenir de la France, qui doit être résolument européen et écologique. Et cet avenir, cette capacité des territoires ruraux à jouer un rôle décisif dans notre avenir, que nous devons défendre.

Pour autant, quand on parle des territoires ruraux, c'est presque toujours, et je le constate dans le débat public, pour déplorer la désertification, la désindustrialisation, l'éloignement des services publics et des commerces. Le mouvement des gilets jaunes a traduit un sentiment d'abandon qu'éprouvent beaucoup de nos concitoyens, une peur du déclassement, pour soi et bien plus encore pour ses enfants, qui entraîne une forme de décrochage et de décrochage parfois politique. Ce sentiment, il faut l'avouer, il est bien souvent justifié, car dans ces transformations, notre pays n'a pas toujours su répondre et j'en prends bien volontiers ma part, il n'a pas toujours su répondre et depuis longtemps à cette angoisse et à cette réalité parfois du déclassement.

J'ai eu l'occasion de dire tout à l'heure au « P'tit Campagnard », les conditions dans lesquelles le Gouvernement, sous l'impulsion de Jacqueline Gourault, avait eu la volonté d'avancer sur cet agenda rural. Cela a commencé par un dîner avec le président Vanik Berberian, pour qui j'ai une pensée émue. Il n'est pas Vosgien, mais il est bien aussi. Et à l'occasion de cette rencontre avec le président de l'Association des maires ruraux de France et de son bureau, nous avons évoqué l'avenir de la ruralité et son souhait très fort, très vif, très puissant, de créer cet agenda rural, c'est-à-dire cet ensemble de mesures qui consacrerait une politique publique à destination des territoires ruraux, là où, il faut bien le reconnaître, beaucoup de politiques publiques existaient à destination des espaces urbains, beaucoup de politiques publiques existaient à destination de l'agriculture, mais il n'y avait pas de politique publique centrée, organisée, pensée autour des espaces et des territoires ruraux. Nous avons donc voulu bâtir, à la demande et avec l'Association des maires ruraux de France, cet agenda rural. Et je voudrais saluer le rôle qu'ont joué dans cette construction à la fois le président Michel Fournier et le député Daniel Labaronne, qui ont beaucoup travaillé. Ils n'étaient pas seuls. L'agenda rural qui

est sorti de ces travaux ne présente aucune solution miracle. Pour une raison simple, c'est qu'il n'y a pas de solution miracle. Mais il présente des solutions avec l'ambition du concret, avec la volonté de réparer des situations qu'on a trop longtemps laissées se dégrader, de réparer des injustices, de réparer des territoires.

La première priorité de l'agenda rural, c'est le soutien aux commerces de proximité. On a tous connu, quels que soient les départements que l'on connaît le mieux, la boulangerie qui ne trouve aucun repreneur, l'entrepreneur qui renonce à ouvrir une enseigne, le bar qui parfois ferme, et qui, d'une certaine façon, tue la vie sociale dans une commune et dans celles aux alentours, parce que bien souvent, on s'y retrouve. C'est souvent une catastrophe dans la vie d'une commune et c'est souvent une catastrophe silencieuse, banale, quasi-quotidienne.

En septembre, pour mettre en œuvre l'agenda rural, j'ai donc annoncé que nous voulions rendre gratuite la création de nouvelles licences IV dans les petites communes qui n'en disposent plus. C'est désormais chose faite. 10 à 15 000 communes rurales de moins de 3500 habitants pourront en bénéficier. Elles ne sont pas transférables au-delà de leur intercommunalité ce qui veut dire, concrètement, qu'elles ne seront pas « captées » par les zones urbaines ou touristiques, ce qui était évidemment le sujet que l'on pouvait déplorer lorsqu'il y avait création de licences IV. Un mot pour dire qu'il a conduit le député Labaronne à faire de nombreux allers-retours à Paris, y compris pendant les débats parlementaires, pour veiller à ce que cette bonne idée puisse trouver une incarnation et puisse trouver une traduction législative dès 2019, de façon à pouvoir être mise en œuvre dès l'année 2020.

Notre soutien aux commerces de proximité est aussi fiscal. Pendant le grand débat, beaucoup de nos concitoyens ont exprimé un grand ras-le-bol face au trop-plein d'impôts. C'est vrai sur tous nos territoires, mais plus encore dans les territoires ruraux. C'est pourquoi nous avons donc choisi d'ouvrir de nouvelles exonérations fiscales aux petits commerces qui comptent moins de 10 salariés, dans les communes de moins de 3500 habitants. Grâce à la loi de finances pour 2020, ces commerces peuvent désormais bénéficier, après délibération du conseil municipal, d'une exonération partielle de cotisation foncière des entreprises, de taxe sur le foncier bâti et de contribution à la valeur ajoutée des entreprises. Cette exonération est compensée à hauteur de 33% par l'Etat, c'est-à-dire que l'Etat, lorsque la commune le décide, vient abonder cet effort qui est réalisé par la commune et vient le limiter de façon à ce que la charge fiscale qui pèse sur une petite entreprise dans une petite commune ne la condamne pas et lui permette de se développer. C'est la première fois que nous créons un dispositif de ce type. Nous allons voir s'il fonctionne parce que de la même façon que l'agenda rural a été conçu de façon pragmatique, très pragmatique et très concrète, il va falloir voir s'il donne des résultats et nous pouvons les mesurer. Mais nous avons le sentiment qu'avec une mesure de ce type, les choses peuvent avancer.

Parmi tous les commerces, je l'évoquais à l'instant, les cafés occupent une place à part. Je crois qu'il y a une formule - je ne sais plus qui l'a inventé - qui dit : « le café, c'est le salon de ceux qui n'en ont pas ». C'est une belle formule. Je sais aussi que Léon Gambetta décrivait les cafés comme « les salons de la démocratie », justement parce que les idées s'y répandent, justement parce que la parole est libre et Dieu sait qu'elle est libre. On peut passer des bons moments dans un café, on peut aussi se faire engueuler, mais c'est un lieu de démocratie. Ce n'est pas un lieu institutionnel de la démocratie, mais un lieu d'expression et donc de la confrontation d'idées,

des avis et des positions. C'est heureux et c'est très bien ainsi. Le lieu où l'on cause, le lieu où on refait le monde, en commençant souvent par sa commune.

Nous avons donc accueilli avec beaucoup d'enthousiasme l'initiative des « 1000 cafés » portée par l'Association SOS, qui vise à secourir les cafés en détresse ou plus exactement à faire en sorte que ceux qui ne trouveraient pas de repreneurs ou ceux qui seraient condamnés à s'arrêter puissent perdurer et que d'autres puissent être créés ou recréés afin de retisser ce lien et cette activité. Beaucoup de nos concitoyens ont envie de reprendre un café, mais souvent, les moyens leur manquent. Alors en septembre dernier, le groupe SOS a lancé un appel à candidature auprès des communes de moins de 3500 habitants volontaires pour créer un café multiservices. C'est-à-dire un lieu de vie où on pourra boire un café, boire un verre et qui proposera différents services allant du dépôt de pain à l'espace numérique en passant par le service postal. Parmi les 500 communes qui se sont montrées intéressées, 24 premiers lauréats ont été annoncés en janvier et j'ai compris de ce que me disent les représentants et les dirigeants de l'association SOS que la demande était en vérité considérable et que d'une opération initialement intitulée « 1 000 cafés » on allait probablement passer à une opération qui ira peut-être jusqu'à 2 000, 3 000 cafés.

C'est le cas, ici, du P'tit Campagnard. Depuis des années, le précédent couple de gérants cherchait un repreneur, sans trouver un porteur de projet capable d'endosser le risque entrepreneurial. Aujourd'hui, le soutien du groupe SOS se traduit par le rachat du café et le salariat des gestionnaires à qui il propose des formations, un centre de ressources et des tarifs avantageux chez les fournisseurs. De son côté, le gouvernement apporte un soutien technique et financier. C'est exactement par ce type d'initiatives que nous voulons encourager la reprise, la revitalisation et même la resocialisation, si j'ose dire, d'un certain nombre de territoires ruraux.

La deuxième priorité de notre agenda rural, c'est le soutien aux services de proximité. Si nos concitoyens ont exprimé leur colère, avec une intensité inédite, l'année dernière, c'est aussi parce qu'ils n'en peuvent plus de subir un éloignement des services publics. Et quand je parle d'éloignement des services publics je ne parle pas d'un éventuel éloignement avec leurs élus locaux. Nous le savons tous, et nous le savons d'expérience, que dans les petites communes, le premier service public, la première porte, le premier interlocuteur, c'est le maire. Donc ce n'est pas un éloignement vis-à-vis de leur maire dont je veux parler, c'est un éloignement vis-à-vis des services publics au sens du mot services, c'est-à-dire la capacité à produire quelque chose, la capacité à obtenir une information précise ou à obtenir la délivrance d'un titre ou à obtenir le renseignement qui va bien. Cette capacité à aller rencontrer les grands services publics se trouvent rendue plus difficile par l'éloignement et par la fermeture ou la réorganisation d'un certain nombre de réseaux. Il ne faut pas du tout prendre à la légère cette colère et ce sentiment d'éloignement et de déclassement qui peut en résulter. Quand on vit en France, qu'on y paye ses impôts et qu'on a l'impression — et ce n'est pas toujours une impression bien entendu — que les médecins, les services publics, la fibre, tout ce qui donne une forme de sécurité et de confiance, serait pour les autres, les citoyens ou les privilégiés, on crée quelque chose qui n'est jamais spectaculaire à court terme mais qui est très dangereux à long terme. Lorsqu'à l'inverse on se convainc par la force de l'expérience que les déserts médicaux, les galères de transport,

la critique permanente de l'agriculture, serait pour eux, alors, on a quelque chose de potentiellement très dangereux. Si nous nous réunissons régulièrement et que nous travaillons avec les associations d'élus, avec les élus locaux, c'est justement pour essayer d'inverser profondément et durablement cette tendance. Ce n'est pas facile mais si nous n'essayons pas, on ne peut y arriver. Et donc il faut commencer, il faut continuer ce qui a été engagé et il faut réussir.

Dans le domaine de la santé, qui est un domaine sensible pour tous nos concitoyens, nous avons pris la décision de supprimer, vous le savez, le numerus clausus sur la formation du nombre de médecins, en espérant, grâce à cette décision, grâce à des transformations de la formation, diversifier le nombre et surtout le profil de ceux qui se lancent dans des études de médecine, augmenter le nombre de ceux qui sortiront de ces études de médecine et le nombre de professionnels de santé. Avant que ces premières mesures ne portent leurs fruits il va se passer un peu de temps. C'est long de former un médecin, cela est même très long de former un médecin. C'est pourquoi nous avons, sans attendre, pris des mesures pour inciter les jeunes médecins, les étudiants en médecine à s'installer dans les territoires ruraux. Nous avons décidé de cofinancer l'installation de 600 médecins généralistes en zone rurale et depuis septembre 2019 ce sont déjà 110 médecins salariés qui ont été recrutés dans des zones déficitaires.

Un mot pour dire que, les déserts médicaux, ce n'est plus simplement l'affaire des territoires ruraux et je le dis parce que je ne veux pas qu'on oppose plusieurs France. La difficulté à accéder aux soins, et notamment aux soins de la médecine généraliste, n'est plus strictement l'affaire « des déserts médicaux ruraux ». On la retrouve dans des villes moyennes, moyennes par la taille, et on la retrouve maintenant dans les grandes villes, où on ne s'attendait pas à la trouver. C'est donc un phénomène généralisé qu'il faut corriger. Plus de 750 contrats d'assistants médicaux ont également été signés ou le seront dans les jours et les semaines qui viennent, essentiellement dans les espaces ruraux. Le but de ces contrats d'assistants médicaux c'est de libérer les médecins des tâches administratives, pour qu'ils puissent, dans toute la mesure du possible, concentrer leur temps à de l'activité médicale. Si les médecins font de la médecine plus que de l'administration on aura récupéré « du temps de médecin disponible » et cela sera bon pour tout le monde. Ce dispositif a été créé il y a 5 mois, et nous estimons que plus de 100 000 patients devraient retrouver un médecin traitant grâce au temps libéré par le recrutement des assistants médicaux. Parce qu'évidemment, dès lors que nous mettons à leur disposition, que nous prenons à la charge collective, le recrutement de ses assistants médicaux, les médecins signataires s'engagent à augmenter leur patientèle. C'est la contrepartie de l'aide financière apportée par l'assurance maladie. Je rappelle aussi, et je me souviens que lors de votre congrès à Eppe, dans le Nord, cela avait été reçu avec surprise et peut-être même avec une forme de doute lorsque je l'avais évoqué, qu'à l'issue du Grand débat, le Président de la République a annoncé l'interdiction de fermer des écoles dès lors que l'accord du maire n'aurait pas été donné dans les territoires ruraux. On estime que depuis la mise en œuvre de cette politique, une quarantaine de fermetures envisagées ont été annulées.

Enfin, 534 premières structures France Services ont été labellisées en janvier, et 80% d'entre elles se trouvent en territoire rural. Chacune réunit La Poste, Pôle emploi, la Caisse nationale d'assurance maladie, la Caisse nationale d'allocations familiales, la Caisse nationale d'assurance

vieillesse et Mutualité sociale agricole. Chaque concitoyen peut y trouver un interlocuteur bienveillant et compétent, à proximité de chez lui, pour répondre à ses questions. D'ici 2022, nous voulons que chaque canton rural accueille une structure France Services. C'est un engagement pris par le Président de la République à l'issue du Grand débat : il va changer progressivement la carte de France des services publics.

A La Vôge-les-Bains, par exemple, la Maison de services au public a été labellisée France Services le 1^{er} février. Elle existait déjà car un certain nombre de ces maisons existaient et un certain nombre de ces maisons vont continuer à exister. Mais notre objectif en créant ces structures France Services a été d'élever le niveau de services que l'on pouvait y trouver. Celles qui étaient déjà remarquables ont pu être labellisées ; celles qui sont un peu en dessous du niveau d'exigence que nous voulons vont pouvoir progressivement atteindre ce niveau d'exigence et être labellisées ; et celles que nous allons créer vont pouvoir immédiatement offrir cette gamme de services, ce nombre d'heures ouvrées, ce nombre de personnes susceptibles de répondre aux questions. Car nous sommes exigeants et nous sommes ambitieux, il ne s'agit pas de ripoliner un dispositif existant, il s'agit de monter le niveau et la qualité des services offerts à nos concitoyens.

Par ailleurs, pour lutter contre la désertification ou contre le risque de désertification, ce comité interministériel, que je viens de présider, a permis de prendre trois nouvelles mesures en faveur des territoires ruraux.

S'agissant de la couverture numérique, dont nous avons parlé il y a quelques instants avec le président du conseil régional, Jean Rottner, et le président du conseil départemental, François Vannson, nous avons décidé de mobiliser 280 millions d'euros supplémentaires pour financer le déploiement de la fibre dans tous nos territoires, d'ici 2025. Dans le Grand Est, vous serez tous raccordés bien avant. On m'a d'ailleurs présenté tout à l'heure, à Girancourt, le très bon avancement des travaux. Mais dans une vingtaine de départements ruraux, dans d'autres régions de France, l'équipement est moins rapide et nous n'atteindrons pas aussi vite cet objectif. Cette nouvelle enveloppe que nous mettons à disposition, va permettre d'accompagner ces territoires pour que chacun de nos concitoyens puisse avoir la fibre, d'ici cinq ans.

Les maires ruraux nous aident par ailleurs à déployer le « pass numérique », à savoir un carnet de chèques donnant accès à des services d'accompagnement au numérique. Parce qu'avoir la fibre, c'est très bien, mais encore faut-il savoir en profiter. Actuellement, les personnes les plus éloignées du numérique sont parfois accompagnées par des tiers de confiance qui les aident à réaliser leurs démarches administratives en ligne. Nous allons sécuriser juridiquement et techniquement cet accompagnement, grâce à l'application *Aidants Connect*, accessible depuis le site des impôts. Deux expérimentations sont en cours avec les secrétariats de mairie de Roux et de Préguiillac, en Charente-Maritime. Nous voulons développer cette initiative pour faire en sorte que personne ne reste sur le côté du chemin dans cette transformation numérique qui est à la fois extraordinaire pour un très grand nombre de nos concitoyens et terriblement inquiétante pour ceux qui en sont le plus éloignés et qui se disent « c'est très bien de me dire que le numérique va arriver, que la fibre va être là mais comme moi je n'y ai pas accès je vais être

encore plus loin, encore plus défavorisé ». Il faut donc les accompagner, faire en sorte que, en toute sécurité technique, juridique, nous puissions trouver des solutions pour eux.

Ce comité interministériel nous a aussi permis de labelliser, dans les territoires ruraux, 30 nouveaux « tiers lieux » du programme « nouveaux lieux, nouveaux liens ». Des acteurs privés et des collectivités territoriales mettent ainsi à disposition des équipements nécessaires à tout type d'activités, professionnelles ou associatives, en favorisant par exemple le co-working. L'idée, c'est de recréer du lien social, pour rompre avec l'isolement auquel certains de nos concitoyens sont confrontés en milieu rural.

Enfin, nous savons que la question des mobilités est centrale dans la vie quotidienne de nos campagnes. Il y a deux ans, beaucoup avaient accusé à tort le Gouvernement de vouloir fermer des petites lignes ferroviaires et de vouloir le faire à l'occasion de la réforme de la SNCF que nous avons engagée. J'avais dit qu'il n'était pas question de prendre des décisions aussi structurantes pour des territoires depuis Paris. Non pas que je n'aime pas prendre des décisions et non pas que je serais incapable d'assumer des décisions, y compris impopulaires. En la matière, vraiment je peux. Mais c'est absurde de les prendre depuis Paris, cela n'a aucun sens. Cela n'a aucun sens parce que nous ne sommes pas en mesure d'apprécier la réalité du territoire, nous ne sommes pas en mesure d'apprécier la réalité des usages et peut-être même la réalité des usages d'aujourd'hui et ceux de demain. Il fallait donc trouver une méthode de travail, de façon à s'occuper de ces petites lignes, qui sont essentielles.

C'est pourquoi nous avons discuté, ici dans la région Grand Est, avec Jean Rottner, des petites lignes de la région. D'une certaine façon, le Président de la République nous avait ouvert la voie ferrée, si j'ose dire, avec les décisions prises sur la ligne Épinal-Saint-Dié de cofinancer avec la région 21 millions d'euros de travaux de façon à réouvrir la ligne à l'horizon 2022. Je dis d'ailleurs au président Rottner, non pas parce que je suis dans la région Grand Est et parce qu'il est là, qu'il y a que deux régions dans lesquelles les discussions ont bien avancé : la région Grand Est et la région Centre-Val de Loire. Et il faut le saluer car ces régions ont pris la difficulté à bras-le-corps. Nous sommes parvenus à un protocole d'accord, qui va nécessiter encore des discussions pour se traduire en accord ferme de financement : sur les petites lignes les plus structurantes de la région, SNCF Réseau prendra les travaux à sa charge ; sur les lignes très locales, au contraire, la région a accepté de prendre les travaux et la gestion à sa charge ; sur les autres lignes, nous continuerons à cofinancer les travaux de régénération.

Ce partenariat permettra de donner un avenir aux petites lignes, dans un esprit partagé de responsabilité : les lignes très locales pour la Région, les lignes structurantes pour l'État via SNCF Réseau, les autres lignes restant co-financées. Et nous voulons donner à la région tous les outils pour offrir des solutions plus adaptées aux besoins des populations. Je pense par exemple au train léger, qui n'est pas un train au rabais, qui est un train plus léger et qui demande moins d'entretien sur des lignes pouvant être moins fréquentées et qui, du coup, voient leurs coûts d'exploitation baisser, ce qui ne se fait pas au détriment des usagers mais ce qui se fait à l'avantage des contribuables. Il faut pour cela que nous puissions créer une véritable dynamique industrielle. C'est l'ambition portée par le secrétaire d'État aux transports, Jean-Baptiste DJEBARRI en animant un *cluster* dédié. Dans l'esprit du protocole d'accord que nous scellons

ici aujourd'hui, j'invite toutes les régions à mener la réflexion avec l'État. Et je me permets de rappeler le principe de responsabilité qui animera le Gouvernement dans ces discussions, vis-à-vis de l'entreprise SNCF Réseau pour laquelle nous avons tracé en 2018 la voie d'un redressement économique, d'ici 2024, auquel nous ne devons pas renoncer. Nous devons avoir des perspectives crédibles, documentées, discutées et ensuite tenues. C'est ce à quoi, évidemment, je m'engage.

Dernier mot pour dire que « Vivre bien à la campagne, c'est vivre en sécurité ». J'ai commencé mon déplacement dans le département des Vosges par une visite dans les services de la gendarmerie et dans les services des pompiers au sein du Service départemental d'incendie et de secours. La cellule nationale DEMETER, créée en octobre dernier par la gendarmerie, vise à mieux lutter contre les agressions qui touchent les exploitations agricoles. Le ministre de l'Intérieur a signé, en décembre dernier, une convention avec la FNSEA et les Jeunes Agricultures pour mieux prévenir les infractions.

Pour le dire clairement, nous voulons lutter sans la moindre complaisance contre les actions, parfois très violentes, dirigées contre les agriculteurs. Cela ne veut évidemment pas dire, comme on a pu l'entendre ou le lire, qu'on interdirait toute forme de débat sur les modes de production et leur évolution. Cela signifie, simplement, que nous devons garantir à tous la paix publique, le respect de la propriété privée, le respect d'une tranquillité qui leur permet d'envisager leur avenir professionnel dans des conditions sereines. Ceux qui nous nourrissent y ont droit, pas plus que les autres, mais certainement pas moins que les autres.

Je ne vais pas vous énumérer tout ce que nous voulons faire et tout ce que nous faisons pour que nos concitoyens puissent bien vivre et travailler durablement dans nos territoires ruraux. Je pourrais dire un mot des retraites. Vous aurez noté peut-être que les agriculteurs et les commerçants, puisque nous avons beaucoup parlé d'agriculture et de commerce, pourront bénéficier à travers le système à points et grâce au minimum de pension à 1 000 euros, d'un dispositif qui leur garantira des droits nouveaux et auxquels, de ce que j'ai compris et de leurs réactions, ils étaient sensibles. Mais je ne vais pas m'attarder sur ce sujet car nous sommes ici pour parler de l'agenda rural.

Toutes les mesures que j'ai évoquées, nous allons veiller à leur mise en œuvre avec la plus grande vigilance. C'est bien l'objectif de ce comité interministériel. Je compte à la fois sur les ministres et sur les partenaires les partenaires avec lesquels nous avons conçu le comité interministériel et l'agenda rural, pour ne rien lâcher, pour que nos campagnes restent des lieux de fierté et d'avenir. Nos territoires ruraux évoquent pour chacun des souvenirs très intimes.

Tout à l'heure, avec M. le Préfet, en voiture, nous parlions de la forêt et il me disait que compte tenu des transformations climatiques, compte tenu du stress hydrique, pour ne pas parler de sécheresse même, il y avait des interrogations sur les changements qu'il fallait conduire ou préparer pour la forêt qui, évidemment, ici, est une source à la fois de richesse, et une caractéristique, du département. Alors, je ne suis pas sûr que la forêt vosgienne n'ait vocation à devenir immédiatement la forêt de Provence dont parle Pagnol dans *La gloire de mon père*, même si j'ai compris que la réflexion pouvait être posée sur des chênes lièges. En tout cas ce que je sais s'agissant de *La gloire de mon père*, c'est que l'on trouve partout dans la littérature

française, des traces de cet attachement viscéral des Français, des Françaises à leurs campagnes. À la campagne dans laquelle ils ont été élevés ou à celle dans laquelle leurs parents ou leurs grands-parents ont été élevés qui les rattachent à une autre dimension française et qui les rattache à la réalité même d'une certaine façon, de notre pays. Beaucoup de choses ont changé depuis Marcel Pagnol, beaucoup. L'agriculture a considérablement changé depuis. Les questions environnementales aussi et le lien avec la Terre, bien entendu. Mais il y a quelque chose qui n'a pas changé, j'en suis absolument certain, c'est ce lien viscéral avec les campagnes françaises. Avec leur diversité, avec leurs difficultés aussi, mais avec leur extraordinaire potentiel et je suis convaincu, très profondément convaincu, que nos campagnes vont continuer à faire la gloire de nos fils après avoir été celle de nos pères. C'est le défi que nous devons collectivement relever, ce n'est pas un défi facile et c'est un défi au long cours qui exige de la cohérence, de la constance, de l'humilité, mais de la détermination. Soyez assurés, mesdames et messieurs les élus, mesdames et messieurs, que cette détermination, cette constance et cette cohérence, nous la partageons et nous la portons.

Je vous remercie.